

RÉDUIRE SES DÉCHETS

Déchets : moins, c'est toujours mieux

La quantité de déchets issus de notre activité humaine a doublé en 40 ans. Aujourd'hui, chaque Français en produit près de 600 kg par an. Autant de déchets qui doivent être traités, avec à la clé une facture qui augmente elle aussi !

Réduire vos déchets, c'est facile

Acheter moins de produits emballés, recycler le carton, le papier, le verre et le métal, valoriser les déchets verts, réparer les objets en panne, acheter en seconde main : il y a plein de solutions pour réduire le volume de nos déchets.

Les déchets organiques, un engrais gratuit de qualité

Les déchets organiques, ce sont les déchets verts (feuilles mortes, tontes de pelouse, branchages) et les bio-déchets (restes alimentaires, fleurs fanées, sciure, cendres froides...).

Vous pouvez les déposer en déchetterie (accès gratuit pour les particuliers). Ces déchets sont ensuite transportés vers une plateforme de compostage afin d'y être transformés en engrais, que vous pouvez récupérer.

Si vous avez un jardin, pourquoi ne pas les laisser fermenter à l'air libre ou bien à l'aide dans un composteur ? Le terreau produit peut être ensuite utilisé pour nourrir vos plantations.

Équipez-vous d'un composteur individuel

Vous pouvez vous procurer un composteur de 320 litres en plastique recyclé auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, moyennant une participation de 15 €. Adressez votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante :

SERVICES



Collecte et gestion des déchets

Email

Numéro vert : du lundi au vendredi, de 9h à 12h, appel gratuit depuis un poste fixe

0 800 007 236



Composteur fourni :

- Dimensions : Hauteur 80 cm – Largeur 77 cm – Longueur 73 cm
- Volume utile: 300 litres – Poids : 13,3 kg
- Kit à monter soi-même

Les composteurs sont accompagnés d'un guide du compostage et d'un bio-seau pour faciliter le transport des biodéchets. Une fois le règlement reçu, un bon de retrait vous sera envoyé. Vous pourrez aller retirer le composteur auprès d'une permanence ou à la mairie de votre commune.

Vous habitez en logements collectifs ? La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet vous accompagne pour mettre en place un composteur partagé au pied de votre immeuble ou dans l'espace public.

Complétez [le formulaire de candidature](#) ou contactez :

SERVICES



Collecte et gestion des déchets

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet – Service Déchets – Técou – BP
80133
81604 Gaillac

[Email](#)

Numéro vert : du lundi au vendredi, de 9h à 12h, appel gratuit depuis un poste fixe

0 800 007 236

*Aller plus loin : Pour faire une demande de composteur individuel, **remplissez le formulaire en ligne.***

Vous voulez en savoir plus sur le compostage ? Consultez notre [foire aux questions](#).

- [Formulaire pour demande de rdv pour conseils compostage ou mise en place d'un composteur partagé à l'échelle d'une résidence, hameau, quartier, rue,....](#)

Autre solution, le paillage : au pied de vos arbustes, vos massifs floraux, sous les haies, entre les rangs de votre potager, les mauvaises herbes appauvrissent le sol en eau et en nutriments. Utilisez vos déchets verts en paillage pour empêcher leur développement, nourrir la terre, limiter le dessèchement du sol et les écarts de température.

Dites stop à la pub dans votre boîte aux lettres



Votre boîte aux lettres déborde régulièrement de publicités imprimées ? Appez l'autocollant Stop Pub pour informer les distributeurs de votre souhait de ne plus en recevoir.

*Bon à savoir : retirez gratuitement l'autocollant Stop Pub à l'accueil de votre mairie, au centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ou **en ligne pour un envoi possible par courrier.***



Dans notre territoire, ces imprimés représentent près de 28 kg de papier par boîte aux lettres chaque année, soit 11 kg par habitant ! Même si le papier est recyclable, les impressions nécessitent une grande consommation d'énergie et de matière première.

Bon à savoir : vous souhaitez quand même bénéficier des promotions des commerçants et des supermarchés ? Retrouvez-les en ligne sur www.pubeco.fr, www.prospectuschezmoi.com, www.promoconso.net OU encore www.promoalert.com

Le réemploi : donnez une seconde vie aux objets, textiles, chaussures, linge de maison...



Vos livres, jouets, vêtements et chaussures sont dépassés ou usés ? Ne les jetez pas, ils peuvent encore servir. Des bornes d'apports volontaires sont disponibles sur l'ensemble du territoire pour récupérer vêtements et chaussures usagés. Les pièces en bon état sont revendues en friperies en France ou à l'étranger. Les articles non réutilisables sont transformés afin d'être valorisés en nouvelles matières ou en énergie.

Vous pouvez également faire des dons à des associations caritatives. Certaines d'entre elles vous proposeront même de venir récupérer chez vous de gros objets comme les meubles.

Bon à savoir : les vêtements et le linge se déposent propres et secs, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent par paire. Tout est placé dans un sac bien fermé. Le site Refashion.fr vous permet de retrouver la borne textile la plus proche de chez vous. Pour les dons, plusieurs sites Internet offre de passer gratuitement une petite annonce comme Donnons.org ou Recupe.net par exemple.

Enfin, plutôt que de jeter un appareil électronique en panne, un meuble abîmé ou des vêtements décousus, pensez à faire appel à un artisan spécialisé. Grâce à son savoir-faire, il pourra peut-être prolonger la durée de vie de votre objet.

Bon à savoir : la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat a mis en ligne un annuaire régional des réparateurs : www.reparateurs-occitanie.fr

Achetez d'occasion

En achetant vos objets d'occasion, vous faites des économies et participez à la réduction des déchets. Désormais, tout s'achète dans les vide-greniers, les magasins de dépôt-vente ou sur Internet.

Faites reprendre vos appareils hors d'usage par les distributeurs

Lors d'achats d'appareils neufs, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les appareils usagés du même type. Le financement de la collecte et de la valorisation des DEEE est assuré par une éco-participation incluse dans le prix d'achat du nouvel appareil.

Organisez des manifestations éco-responsables

Vous faites partie d'une association culturelle ou sportive et vous organisez des événements ?

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet vous encourage à mettre en place des actions éco-responsables :

- éco-conception des supports de communication,
- gestion des déchets avec tri sélectif,
- éco-consommation de produits locaux,
- optimisation de la gestion de l'eau,
- promotion du covoiturage,
- etc.



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30